

**COMMUNE DE WOLUWE-  
ST-PIERRE**  
**Service de l'Urbanisme**  
Avenue Charles Thielemans, 93

**B - 1150 BRUXELLES**

V/Réf : NG/MC-S/819  
N/Réf. : AVL/KD/WSP-2.154/s.571  
Annexe : /

Bruxelles, le

Messieurs,

**Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Alfred Madoux, 40.  
Transformation d'une villa (régularisation) et nouvelle extension.  
Demande de permis d'urbanisme.                      **Avis de la CRMS****

En réponse à votre lettre du 30 avril 2015 sous référence, réceptionnée le 1<sup>er</sup> juin, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 13 mai 2015.

La demande concerne l'extension ainsi que la régularisation de plusieurs transformations d'une maison unifamiliale jumelée, qui date probablement d'avant 1932.

Les interventions réalisées au fil des ans ont notamment consisté en l'aménagement des combles et la création d'une lucarne en façade arrière. Par ailleurs, la demande vise également à réaliser une nouvelle extension arrière au premier étage et à ajouter une lucarne supplémentaire en façade latérale.

La CRMS ne formule pas de remarques particulières sur la régularisation de l'aménagement des combles et de la lucarne arrière. Elle recommande cependant des châssis en bois et non en aluminium.

Pour ce qui concerne les nouvelles interventions projetées, la CRMS ne s'oppose pas au principe de l'extension mais déconseille la lucarne en façade latérale. Elle préconise de réétudier l'extension en ce sens.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. B.D.U. - DMS : Mme I. Leroy ; B.D.U. - DU : Mme F. Vanderbecq.